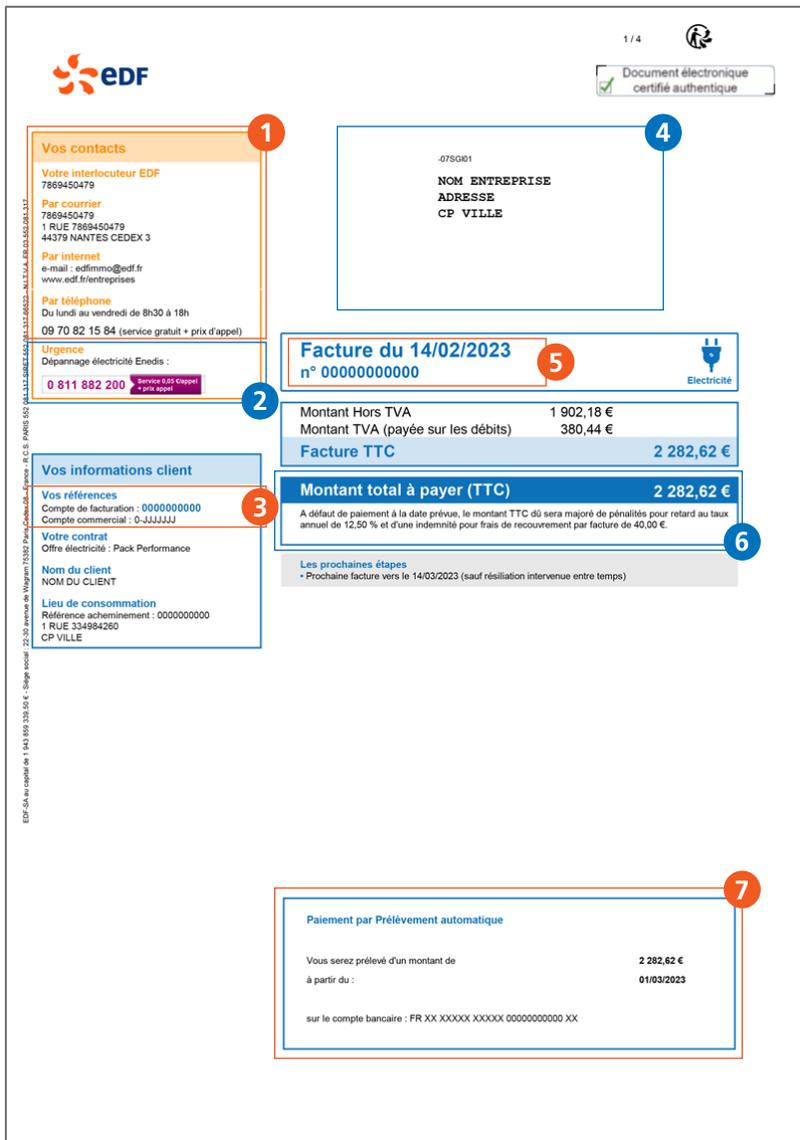


COMPRENDRE VOTRE NOUVELLE FACTURE

Dans une démarche d'amélioration, la présentation de votre facture évolue pour plus de clarté !
Vous trouverez ci-dessous toutes les explications nécessaires à sa compréhension.



1/4 

Document électronique certifié authentique

1 Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
7869450479

Par courrier
7869450479
1 RUE 7869450479
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfinfo@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
09 70 82 15 84 (service gratuit + prix d'appel)

2 Urgence
Dépannage électricité Enedis :
0 811 882 200 Service EDF Support + prix appel

3 Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 0000000000
Compte commercial : 0-JJJJJJJ

Votre contrat
Offre électricité : Pack Performance

Nom du client
NOM DU CLIENT

Lieu de consommation
Référence acheminement : 0000000000
1 RUE 334984260
CP VILLE

4

-078001
NOM ENTREPRISE
ADRESSE
CP VILLE

5

Facture du 14/02/2023
n° 0000000000 

Montant Hors TVA	1 902,18 €
Montant TVA (payée sur les débits)	380,44 €
Facture TTC	2 282,62 €

6

Montant total à payer (TTC) **2 282,62 €**

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes
• Prochaine facture vers le 14/03/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

7

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **2 282,62 €**
à partir du : **01/03/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 0000000000 XX

1 Contact EDF

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF qui vous conseille et assure la gestion de votre contrat, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures, les offres d'électricité et de gaz naturel.

2 Dépannage

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

3 Références

Le numéro de votre compte de facturation vous sera demandé pour tout contact téléphonique avec EDF. Le numéro de votre compte commercial vous permet d'identifier vos contrats sur votre Espace Client.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures.

5 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

6 Synthèse

Montant total TTC de la facture tenant compte de vos avoirs et/ou sommes restant dues.

7 Moyen de paiement

Moyen de paiement pour lequel vous avez opté et les instructions de paiement relatives.

NOM DU CLIENT		2 / 4	
Détail de votre facture du 14/02/2023 n° 0000000000			
Données contrat Pack Performance Réf. de votre contrat 1JJJJJJJJ Prix non réglementés Souscrit depuis le 22/01/2021 Venant à échéance le 20/01/2024		Données Point de Livraison 1 RUE 334983420 CP VILLE Réf Acheminement Electricite : 00000000000000	
Evolution de la consommation facturée en kWh			
Total EDF Electricité 1 141,74 € HT			
Abonnement électricité (RT)		Période du 01/02/2023 au 28/02/2023 Prix unitaire HT 32,50 €/mois Taux de TVA 20,00 %	
Abonnement (HT)		Période du 12/01/2023 au 11/02/2023 Consom 11 897 kWh Prix unitaire HT 1 109,24 € Taux de TVA 20,00 %	
Electricité Heures Pleines Hiver		du 12/01/2023 au 11/02/2023 9 711 kWh 10,043 €/kWh 97,520 €	
Electricité Heures Creuses Hiver		du 12/01/2023 au 11/02/2023 2 186 kWh 6,128 €/kWh 13,366 €	
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs) 487,49 € HT			
Composante de gestion - Reprise		du 12/01/2023 au 10/02/2023 Quantité 31 000 c.j. Prix unitaire HT 51,58 €/c.j. Taux de TVA 20,00 %	
Composante de gestion - Eclair		du 12/02/2023 au 13/03/2023 30 000 c.j. 51,58 €/c.j. 15,48 €	
Composante de comptage - Reprise		du 12/01/2023 au 10/02/2023 31 000 p.j. 65,82 €/p.j. 20,40 €	
Composante de comptage - Eclair		du 12/02/2023 au 13/03/2023 30 000 p.j. 65,82 €/p.j. 19,74 €	
Composante de comptage - Reprise		du 12/01/2023 au 10/02/2023 PS pondérée : 54 kWh 58,79 € 58,79 €	
Composante de soutirage fixe - Eclair		du 12/01/2023 au 11/02/2023 1674 000 kWh 3,51 €/kWh 58,79 €	
Composante de soutirage fixe - Eclair		du 12/02/2023 au 13/03/2023 1620 000 kWh 3,51 €/kWh 56,86 €	
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver		du 12/01/2023 au 11/02/2023 9711 000 kWh 5,28 €/kWh 51,27 €	
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver		du 12/01/2023 au 11/02/2023 2186 000 kWh 3,64 €/kWh 79,57 €	
Composante de soutirage Heures Pleines Ete		du 12/01/2023 au 11/02/2023 0 000 kWh 2,28 €/kWh 0,00 €	
Composante de soutirage Heures Creuses Ete		du 12/01/2023 au 11/02/2023 0 000 kWh 1,73 €/kWh 0,00 €	
Durée de déplacement		du 12/01/2023 au 11/02/2023 0 000 h 165,00 €/h 0,00 €	
Services 28,17 € HT			
Abonnement 0123 Sub/Conso		28,17 €	
E-Service (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs) 43,76 € HT			
Contribution au Service Public de l'Electricité		Période du 12/01/2023 au 31/01/2023 Assiette 7 875 kWh Prix unitaire HorsTVA 0,27100 €/kWh Taux de TVA 20,00 %	
Contribution au Service Public de l'Electricité		du 01/02/2023 au 11/02/2023 4 222 kWh 0,06000 €/kWh 2,11 €	
Contribution Tarifaire d'Acheminement		du 12/01/2023 au 12/02/2023 95,18 21,93 % 20,87 €	
Total Hors TVA pour ce site 1 902,18 €			
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette 390,44 € TVA à 20,00% 380,44 €	
Total TTC pour ce site 2 282,62 € TTC			
Données de comptage		Puissance(s) souscrit(e)s (kW ou kVA)	
Identifiant de comptage : 000000000000 Type de compteur : PHE-PM		Opérateur Heures pleines hiver 54	
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation		Opérateur Heures creuses hiver 54	
Puissance soustraite actuelle (kW ou kVA) : 54		Opérateur Heures pleines été 54	
Opérateur Heures creuses été 54		Opérateur Heures creuses été 54	
Index (relevés / estimés)		Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Index de début 142769 le 12/01/2023		du 12/01/2023 au 11/02/2023 : Heures Pleines Hiver 44	
Index de fin 123553 le 12/01/2023		du 12/01/2023 au 11/02/2023 : Heures Creuses Hiver 41	

1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie. Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF).

3 Évolution de la consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée en kWh sur les 12 derniers mois. Elle est présentée sous la forme d'un histogramme afin de vous en faciliter la lecture.

4 Total EDF Electricité

Cette rubrique regroupe les montants d'abonnements et de consommations facturés avec le détail des quantités et des prix unitaires.

5 Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques TURPE

Cette rubrique concerne le montant hors taxes du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) et le montant des prestations techniques reversés aux gestionnaires publics de réseaux de distribution. Elle comprend notamment :

- **Composante de gestion** : elle couvre les coûts de gestion du gestionnaire de réseau pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de comptage** : la composante de comptage couvre le contrôle du compteur électrique, son relevé, sa location et son entretien pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de soutirage (fixe)*** : part fixe proportionnelle à l'option et à la Puissance Souscrite pondérée (PS).

- **Composante de soutirage (part variable)** : part variable proportionnelle à l'énergie consommée par période horosaisonnaire. Les éventuels dépassements de puissance souscrite ou les prestations réalisées par le gestionnaire du réseau seront facturés dans cette rubrique.

* Elles sont facturées par anticipation sur la base de 30 jours puis régularisées sur le nombre de jours réels de la période, d'où la présence de plusieurs lignes : reprise (remboursement du montant payé par avance), échu (montant réellement dû) et à échoir (montant prévisionnel des 30 jours à venir).

6 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées par tous les fournisseurs d'électricité notamment pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)**
Son assiette est calculée sur la part fixe du TURPE (composantes de gestion, de comptage et soutirage fixe) sur laquelle le taux appliqué est défini par arrêté ministériel.

- **Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)**
Depuis le 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), prélevée sur l'ensemble des consommations d'électricité, alimente le Budget Général de l'Etat. Elle est sans affectation spéciale et, malgré son nom, n'a plus de lien avec le soutien aux énergies renouvelables. La CSPE est également appelée TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité).

À noter, les parts des taxes TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) et TDFCE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité) sont désormais intégrées à la Contribution au Service Public de l'Electricité. L'assiette est la partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.

7 Données de comptage et index

Il s'agit des informations relatives à vos données de comptage et à la puissance souscrite. Vous retrouvez également les index de consommation relevés par le gestionnaire du réseau de distribution (Index en gras) et les index de consommation estimés (Index non gras).



NOM DU CLIENT	
Détail de votre facture du 02/02/2023 n° 00000000000	
Données contrat	Données Point de Livraison
Contrat Flexible	1 RUE 3349834260 CP VILLE
Réf. de votre contrat 0000000000000	Réf Acheminement Electricité : 0000000000000
Prix non réglementés	
Souscrit depuis le 10/11/2021	
Venant à échéance le 10/11/2023	

Prix
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises
Les prix de votre Contrat d'électricité évoluent à compter du 01/08/2022, suite à l'évolution des Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) par décision des Pouvoirs Publics.
Afin de tenir compte de l'évolution récente des prix de marché de l'électricité, conformément aux termes de votre (vos) contrat(s), les prix applicables à votre consommation d'électricité évoluent à compter du 1er janvier 2023.
Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2023. La CSPE intègre désormais l'ancienne part communale de la TCFE.

Résiliation
Délai de préavis de résiliation du contrat : 30 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Reclamations
Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact. Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75004 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°9252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.
Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande), 2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède), 1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal), 1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).
Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.
Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).
Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie.

Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF).